Bilan Actif

FRIGORY

certifié conforme

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 14/04/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	31 796	29 976	1 820	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**31 796**	**29 976**	**1 820**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	276 434	248 595	27 839	2 309
Installations techniques, matériel et outillage industriel	198 478	180 112	18 365	12 659
Autres immobilisations corporelles	486 172	211 598	274 575	124 385
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**961 084**	**640 305**	**320 779**	**139 353**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 396		1 396	1 396
TOTAL immobilisations financières :	**1 396**		**1 396**	**1 396**
ACTIF IMMOBILISÉ	**994 275**	**670 281**	**323 995**	**140 749**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	363 276		363 276	415 623
Stocks d'en-cours de production de biens	272 840		272 840	355 791
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**636 116**		**636 116**	**771 414**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	3 787 515	6 502	3 781 013	4 391 456
Autres créances	423 670		423 670	427 038
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**4 211 185**	**6 502**	**4 204 682**	**4 818 494**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	605 828		605 828	1 039 637
Charges constatées d'avance	3 220		3 220	2 706
TOTAL disponibilités et divers :	**609 048**		**609 048**	**1 042 343**
ACTIF CIRCULANT	**5 456 349**	**6 502**	**5 449 847**	**6 632 251**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**6 450 625**	**676 783**	**5 773 841**	**6 773 000**

© Sage

Bilan Passif

FRIGORY

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 14/04/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	169 400	169 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	16 940	16 940
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 120 009	1 123 020
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 059 255	846 989
TOTAL situation nette :	**2 365 604**	**2 156 349**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**2 365 604**	**2 156 349**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	104 550	118 950
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**104 550**	**118 950**
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	267 322	54 207
Emprunts et dettes financières divers		119
TOTAL dettes financières :	**267 322**	**54 326**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 144 751	2 862 422
Dettes fiscales et sociales	492 234	776 851
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	294 153	335 792
TOTAL dettes diverses :	**2 931 138**	**3 975 065**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	105 227	468 310
DETTES	**3 303 687**	**4 497 701**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**5 773 841**	**6 773 000**

© Sage

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice social a une durée de 12 mois, et se termine au 31/12, comme le précédent

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement ANC 2014-03)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels
L'exercice social a une durée de 12 mois, et se termine au 31/12.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux immobilisations incorporelles et corporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Tous les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Logiciels	1 à 3 ANS
Agencements & aménagements	5 à 10 ANS
Matériel de transport	2 à 4 ANS
Outillage Industriel	5 ANS
Matériel de bureau	3 à 10 ANS
Mobilier	10 ANS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Méthodes d'évaluation des stocks et méthodes de calcul des dépréciations des stocks

Les stocks de marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition, majorés le cas échéant des frais d'approche, selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les en cours de production ont été évalués à l'avancement réel des chantiers en cours à la clôture de l'exercice.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Méthodes d'évaluation des créances et méthodes de calcul des dépréciations des créances

Les créances ont été évaluées à leur coût historique.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Autres créances / débiteurs divers (423 669,66 €) : il s'agit d'avoirs reçus de fournisseurs ou d'avance fournisseurs pour 193 264,61 €, d'avance groupe pour 196 508,56 €, de Créances de TVA pour 33 303,94 € et d'avances au personnel pour 592,55 €.

Autres dettes (294 152,95 €) : il s'agit d'avances reçues ou d'avoirs à établir aux clients pour 199 187,95 € et de Charges à Payer constatées sur l'exercice (Télécom, honoraires, assurance, abonnements, interim) pour 94 965,00 €.

Provisions

La Provision pour risques correspond notamment à la Provision pour Garantie donnée aux clients (un an après livraison, exceptionnellement 2 ans).

	2023	Dotation	Reprise	2024
Provision pour garantie	98 950	84 550	98 950	84 550
Provision Litige	20 000			20 000
Total Provisions	118 950	84 550	98 950	104 550

La provision pour garantie correspond à 1% du chiffre d'affaires chantier. Ce taux est d'usage dans la profession.

Composition du capital social & variation des capitaux propres

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	77,00 €	2 200			2 200

Le capital social a été entièrement libéré, à hauteur de 169 400 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Variation des capitaux propres :

	Montant
Capitaux propres à l'ouverture	**2 156 349,09**
Résultat de l'exercice 2024	1 059 255,01
Distribution	- 850 000.00
Capitaux propres à la clôture	**2 365 604,10**

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES France	9 135 912
VENTES DE MARCHANDISES Export	
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES France	
PRESTATIONS LOGISTIQUES France	
AUTRES TYPES DE PRESTATIONS de SERVICE France	1 486 168
Total	**10 622 080**

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ne sont pas précisées ici, cela revenant à donner une information individuelle.

Détail des charges et produits constatés d'avance

Cf Dossier Fiscal

Effectif moyen

	Personnel Salarié 2023	Personnel salarié 2024
Cadres	8.5	7.7
Non Cadres	37.3	41.2
Total	**45.8**	**48.8**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements reçus : néant.

Engagements donnés : caution bancaire 733 963,39 €

Engagement en matière de pensions ou d'indemnités assimilées :

IDR non provisionné 2023 = 60 809 €
IDR non provisionné 2024 = 49 845 €
L'engagement de retraite est calculé en fonction des éléments suivants :
Age de départ à la retraite : 67 ans
Taux de charges patronales : 45 %
Évolution des salaires : 1,5 %
Rotation du personnel : 17.30 % (100% à partir de 55 ans)
Taux d'actualisation : 3.40 %
Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité Hommes et Femmes officielles

FRIGORY

Société par Actions Simplifiée au Capital de 169.400 €uros
Siège social à : 59220 ROUVIGNIES – Rue Edmond Herly
568.800.106 R.C.S VALENCIENNES

* * *

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 07 MAI 2025

Ce présent jour, à 10 heures, au siège social, la Société ***"SYCLEF HOLDING"***, Société par Actions Simplifiée au Capital de 26.609.299 €uros, ayant son siège social à : Arteparc de Bachasson, Bâtiment E Rue de la Carrière de Bachasson - 13590 Meyreuil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX EN PROVENCE, sous le N° 813 733 045,

Représentée par la société FINANCIERE ARDAIX, Présidente, elle-même représentée par la société FINANCIERE CHIONE, prise en la personne de Monsieur Hervé LOHEAC, ayant tous pouvoirs pour agir aux présentes,

Propriétaire de la totalité des 2.200 actions de 77 €uros chacune, composant le capital social de la Société "FRIGORY" et donc associée unique de ladite société,

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Hervé LOHEAC, Président,

- les comptes annuels de l'exercice, le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

- l'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique, au siège social, dans le même délai,

- le rapport du Commissaire aux Comptes a été tenu à la disposition de l'associée unique, au siège social, dans le délai légal.

S.F.M Commissariat aux Comptes, Commissaire aux Comptes de la société, a été régulièrement convoquée.

la Présidente relate dans son rapport, les opérations qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Rémunération du Président,
- Changement de Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs à conférer pour l'exécution des formalités légales,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 12.308 €uros.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, de la façon suivante :

Le **résultat bénéficiaire** de l'exercice,
s'élevant à ....€. 1.059.255,01

* il sera affecté la somme de..... €. 779.255,01
au compte **Autres réserves.**

* il sera affecté la somme de..... €. 280.000,00
aux **Dividendes à distribuer.**

TROISIÈME DECISION

L'associée unique, donne quitus entier et définitif de sa gestion au Président au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce l'associée unique approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles sont mentionnées en annexe des présentes.

CINQUIÈME DECISION

L'associée unique donne acte au Président de ce que son rapport mentionne bien les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices.

SIXIEME DECISION

L'associée unique approuve le montant de la rémunération perçue par la société FINANCIERE Xavier CASTELIN, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, s'élevant à 198.000,00 €uros Hors taxe, au titre de sa fonction de Président de la Société.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique désigne en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six années qui viendra à expiration lors des décisions appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2030, la Société DELOITTE & ASSOCIES, dont le siège est à : 6 Place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 572.028.041, en remplacement de la Société S.F.M Commissariat aux Comptes dont le mandat est arrivé à expiration,

et décide de ne pas renouveler le mandat de la Société OLLIVIER & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, dont le mandat est arrivé à expiration, et de ne pas procéder à son remplacement.

HUITIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité et autres qu'il appartiendra.

□

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions.

"SYCLEF HOLDING"
FINANCIERE ARDAIX
FINANCIERE CHIONE
Monsieur Hervé LOHEAC



ANNEXE

CONVENTIONS INTERVENUES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

* * *

CONVENTIONS INTERVENUES AVEC LES SOCIETES SYCLEF HOLDING ET GRIFFI :

Les sociétés SYCLEF HOLDING et GRIFFI ont facturé à notre société des frais d'assistance et de prestations pour des montants respectifs de 100.900,00 €uros Hors taxes et 113.004,00 €uros Hors taxes.